

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025**

N°003

<b>OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 32	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Gérard LARRAT Maire.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

**EXCUSES :** Mme LETAO donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. ARIAS donne pouvoir à M. LEUBA, M. ALBAREL donne pouvoir à Mme CHESA, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme GASC donne pouvoir à Mme BARTHES, M. OUDDANE donne pouvoir à M. CAMBON, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENT :** M. LECINA.

M. Yazid LAREDJ est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

**En section d'exploitation**, le budget est augmenté de 27.900 € en dépenses et en recettes.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	-18.100,00 €	27.900,00 €
Opérations d'ordre	46.000,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>27.900,00 €</b>	<b>27.900,00 €</b>

**En section d'investissement**, le budget est augmenté de 508.000 € en dépenses et en recettes.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	508.000,00 €	462.000,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	46.000,00 €
<b>Total</b>	<b>508.000,00 €</b>	<b>508.000,00 €</b>

Le détail des opérations par chapitre est transcrit ci-dessous ainsi que sur la maquette budgétaire de la décision modificative.

**Exploitation**

Recettes : 27.900 €

Augmentation du chapitre 70 « Ventes produits fabriqués, prestations » de 27.900 € soit une augmentation de la prévision initiale de + 1,11 % compte tenu de l'enregistrement des recettes dans les différents parkings et des prévisions jusqu'à fin décembre.

**Dépenses : 27.900 €**

Réduction du chapitre 011 « Charges à caractère général » de 18.475 € soit une réduction de la prévision initiale de + 2,35 %, afin de prendre en compte les besoins budgétaires sur une dizaine de lignes budgétaires (augmentation des taxes foncières suite à l'acquisition du bâtiment EDF, augmentation du coût des paiements dématérialisés, réduction des crédits de fluides, de la sous-traitance, du coût des locations mobilières).

Inscription de 7.500 € au chapitre 66 « Charges financières » compte tenu de la périodicité du nouvel emprunt (première échéance en octobre 2025).

Réduction de l'enveloppe de dépenses imprévues de 7.125 €

Augmentation du virement à la section d'investissement de 46.000 €

**Investissement**

**Recettes : 508.000 €**

Augmentation du virement de la section d'exploitation de 46.000 €

Ajustement du financement par emprunt de la section d'investissement : + 462.000 €

**Dépenses : 508.000 €**

Augmentation du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » de 18.000€compte tenu de la périodicité du nouvel emprunt (première échéance en octobre 2025).

Inscription de 30.000 €au chapitre 23 pour le versement d'avances sur commandes d'immobilisations dans le cadre de marchés publics de travaux.

Ajustement du budget concernant les opérations du nouveau parking en bord d'Aude (anticipation d'aléas liés au déblaiement, études complémentaires) et des édicules du parking Chénier (plus-values sur les marchés de travaux ; intervention sur les plafonds) : + 400.000 €

Les investissements sur les autres parkings nécessitent un complément budgétaire de 64.000 €

Réduction de l'enveloppe de dépenses imprévues de 4.000 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une première décision modificative du Budget annexe du Stationnement (DM1).

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251113-27500-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025